

**Comité Technique Spécial GSO
Du 3 mai 2012 à 9 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du règlement intérieur du Comité technique spécial de GSO (pour avis)
- 2 - Approbation du procès-verbal du CTPS du 12 juillet 2011 (pour avis)
- 3 – Suivi des points (pour information)
- 4 – Bilan social (pour information)
- 5 – Point sur les DOM (pour information)
- 6 – Point sur l'activité de GSO et LGV (pour information)
- 7 – Point sur l'expérimentation UdS en Aquitaine (pour information)
- 8 – Point sur le tutorat pour former les nouveaux RO (pour information)
- 9 – Politique d'affectation des agents en GSO (pour information)
- 10 – Point sur le repyramidage et les nominations aux choix (pour information)
- 11- Point sur l'évaluation des agents de la filière administrative et sur l'expérimentation mise en place pour la filière scientifique et technique (pour information)
- 12 – Point sur les centres archéologiques (pour information)
- 13 – Point sur le SGA (pour information)
- 14 – Politique de relations avec les SRA (pour information)
- 15 – Budget et utilisation des jours hommes pour la communication/valorisation et les colloques (pour information)
- 16 - Divers

LISTE DES PRÉSENTS

Représentants du personnel

Avec voix délibérative

Patrick BARBIER (CGT Culture)
Nathalie MILLARD (CGT Culture)
Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)
Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires)
Benoît OLIVEAU (CNT)

Sans voix délibérative

Marc JARRY (CGT Culture)
Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires)

Autres personnes présentes

Axel DAUSSY (Expert Sud-Culture Solidaires)
Lysiane JORIS (Secrétaire administrative CTS GSO)

Représentants de l'administration

Odet VINCENTI, Président
Patrick BRETAGNE



Comité Technique Spécial GSO Du 3 mai 2012 à 9 heures 30

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du règlement intérieur du Comité technique spécial de GSO (pour avis)
- 2 - Approbation du procès-verbal du CTPS du 12 juillet 2011 (pour avis)
- 3 – Suivi des points (pour information)
- 4 – Bilan social (pour information)
- 5 – Point sur les DOM (pour information)
- 6 – Point sur l'activité de GSO et LGV (pour information)
- 7 – Point sur l'expérimentation UdS en Aquitaine (pour information)
- 8 – Point sur le tutorat pour former les nouveaux RO (pour information)
- 9 – Politique d'affectation des agents en GSO (pour information)
- 10 – Point sur le repyramidage et les nominations aux choix (pour information)
- 11- Point sur l'évaluation des agents de la filière administrative et sur l'expérimentation mise en place pour la filière scientifique et technique (pour information)
- 12 – Point sur les centres archéologiques (pour information)
- 13 – Point sur le SGA (pour information)
- 14 – Politique de relations avec les SRA (pour information)
- 15 – Budget et utilisation des jours hommes pour la communication/valorisation et les colloques (pour information)
- 16 - Divers

LISTE DES PRÉSENTS

Représentants du personnel

Avec voix délibérative

Patrick BARBIER (CGT Culture)
Nathalie MILLARD (CGT Culture)
Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)
Christine FOUILLOU (SUD Culture Solidaires)
Benoît OLIVEAU (CNT)

Sans voix délibérative

Marc JARRY (CGT Culture)
Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires)

Autres personnes présentes

Axel DAUSSY (Expert Sud-Culture Solidaires)
Lysiane JORIS (Secrétaire administrative CTS GSO)

Représentants de l'administration

Odet VINCENTI, Président
Patrick BRETAGNE

La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de Monsieur VINCENTI.

PRESIDENT : Nous allons ouvrir la première séance du Comité Technique Spécial de GSO. Avant de commencer, je souhaiterais établir la liste des membres du Comité ayant voix délibérative.

Les votants sont Philippe CALMETTES et Christine FOUILLOUD pour SUD Culture Solidaires, Patrick BARBIER et Nathalie MILLARD (qui reprend la voix de Anne PONS-METOIS, absente) pour la CGT Culture, et Benoît OLIVEAU pour la CNT.

PRESIDENT : Lysiane JORIS assurera le secrétariat du Comité. Il faut également désigner un secrétaire adjoint à chaque séance.

Christine FOUILLOUD est désignée secrétaire adjointe.

1 – Approbation du règlement intérieur du Comité technique spécial de GSO (pour avis)

PRESIDENT : Il s'agit d'un règlement intérieur classique, discuté au sein de tous les Comités Techniques de l'INRAP. Avez-vous des remarques à formuler ?

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Ce règlement est-il une réplique de celui qui est en vigueur au sein du Comité Technique central ?

PRESIDENT : C'est sensiblement le même document.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : L'article 2 stipule que le Comité se réunit au moins deux fois par an. Or, notre pratique est de trois réunions annuelles.

PRESIDENT : Je ne vois aucun inconvénient à remplacer « deux » par « trois ».

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : L'article 3 précise « *qu'en cas de circonstances exceptionnelles, un suppléant peut informer le président en séance qu'il remplace un titulaire absent* ». Cette pratique étant implicite, je vous propose de ne pas mentionner « *en cas de circonstances exceptionnelles* ».

PRESIDENT : La réforme implique que chaque titulaire ait son propre remplaçant. Ce dispositif s'avère contraignant. Conserver l'expression « *en cas de circonstances exceptionnelles* » permettrait ainsi de conserver l'ancien système, selon lequel un titulaire absent peut se faire remplacer par n'importe quel suppléant de son organisation syndicale.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Peut-on remplacer cette expression par « en cas de besoin » ?

PRESIDENT : nous remplacerons par « en cas de besoin ».

Patrick BARBIER (CGT Culture) : L'article 4 indique que les experts doivent être « *convoqués 48 heures au moins avant l'ouverture de la réunion* ». Autant nous approuvons la démarche consistant à informer la Direction de la convocation d'un expert quand elle est à l'initiative des organisations syndicales, autant nous souhaiterions que la Direction en fasse de même quand l'initiative vient d'elle. Par ailleurs, le délai pourrait être allongé afin que nous puissions nous organiser en conséquence.

PRESIDENT : Toute décision d'allongement de délai vaudrait pour les organisations syndicales également.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Nous pourrions ajouter 12 heures au délai.

PRESIDENT : Je ne m'y oppose pas, mais j'insiste sur le fait que les deux parties devront s'y conformer. Par ailleurs, rallonger le délai de 12, 24 ou 48 heures ne semble pas modifier sensiblement la marge de manœuvre de la Direction ou des organisations syndicales, si la communication de la convocation de l'expert a lieu à la dernière limite dudit délai. Je considère qu'il vaut mieux privilégier la confiance qu'une telle formalisation.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Dans ces conditions, éprouvons le système tel qu'il est écrit.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : L'information réciproque me paraît tout de même opportune. Je propose d'ajouter à la fin de l'article « et information des organisations syndicales dans le même délai ».

PRESIDENT : D'accord.

Marc JARRY (CGT Culture) rejoint la séance à 10 heures 10.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : L'article 6 prévoit l'envoi de l'ordre du jour de la réunion du Comité, ainsi que la documentation qui s'y rapporte, au moins 8 jours avant sa tenue. Or, un délai de 15 jours, comme c'est le cas actuellement, paraît plus approprié.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Un délai de 8 jours s'avère effectivement trop court, notamment pour les membres du Comité résidant en milieu rural.

PRESIDENT : D'accord.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Il serait opportun que l'envoi des documents en format numérique relatifs à la réunion s'effectue le plus tôt possible.

PRESIDENT : La voie numérique permet effectivement de recevoir les documents plus tôt.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Ce format impose néanmoins d'imprimer les documents chez soi.

PRESIDENT : Quoi qu'il en soit, il est écrit que l'envoi en format papier doit être systématique.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Nous proposons ensuite de supprimer le deuxième alinéa de l'article 12, à propos des experts convoqués en séance : « *En outre, ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relative aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote* ».

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Nous exprimons la même requête. Nous souhaiterions qu'il ne puisse pas être interdit à un expert d'assister à d'autres sujets que celui qui le concerne.

PRESIDENT : Accepter sa présence procède d'une tolérance. Supprimer cet alinéa impliquerait dès lors qu'un expert pourrait revendiquer le droit d'assister à l'intégralité des débats. Or, la présence d'un expert se justifie par son éclairage sur un point précis de l'ordre du jour, et non sur les autres.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Il n'interviendra *a priori* que sur le point pour lequel il est convoqué.

PRESIDENT : J'accepte votre proposition si nous formalisons le fait qu'il ne peut pas prendre la parole sur les autres points que celui qui le concerne.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Nous approuvons votre proposition.

PRESIDENT : Je rajoute donc : « Il ne peut intervenir que sur la partie pour laquelle il a été convoqué ».

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Il est néanmoins écrit que nous pouvons nommer des experts sur tous les points de l'ordre du jour, sauf un.

PRESIDENT : De même, le Président peut refuser la convocation d'experts. Je ne vois aucun intérêt à utiliser cette prérogative. Il semble nécessaire de conserver un équilibre dans notre fonctionnement et ainsi de privilégier la qualité de nos échanges.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Nous n'abusons pas du recours aux experts.

PRESIDENT : Certainement, mais ceux qui vous succéderont pourront être tentés par ce type de démarche.

Marc JARRY (CGT Culture) : Nous proposons de supprimer, dans l'article 17, la phrase « *Il en va de même si un représentant du personnel ayant voix délibérative choisit, sans que le décret du 15 février 2011 ouvre cette possibilité, de ne pas participer au vote* ».

PRESIDENT : Le décret du 15 février 2011 n'évoque pas la possibilité de refuser de participer à un vote. Cette phrase permet d'intégrer la possibilité de ne pas participer au vote.

Marc JARRY (CGT Culture) : Cette mention pose néanmoins le problème de la notion d'unanimité défavorable des représentants du personnel présent. Quelqu'un qui ne participe pas à un vote est-il considéré comme présent ?

PRESIDENT : Il est considéré comme présent mais non-votant.

Marc JARRY (CGT Culture) : Est-il dès lors favorable ou défavorable ?

PRESIDENT : Il n'est ni l'un ni l'autre. Il se différencie néanmoins de l'abstention.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : L'unanimité prend-elle en considération les présents ou les votants ?

PRESIDENT : La formule n'est pas claire. Elle stipule les « membres présents » alors qu'il s'agit des membres ayant voix délibérative.

Marc JARRY (CGT Culture) : Quelqu'un qui ne participe pas au vote n'est-il donc pas considéré comme présent ?

PRESIDENT : Il n'a en tout cas pas de voix délibérative puisqu'il l'abandonne.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Le fait de ne pas participer au vote ne bloque pas le principe d'unanimité.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Si la non-participation est prise en compte, elle devient une abstention.

PRESIDENT : On peut se poser la question de la différenciation entre l'abstention et la non-participation.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Ne pas participer à un vote peut permettre, le cas échéant, de réduire le *quorum* afin que la question ne soit pas votée. Or, aucune condition de *quorum* n'est prévue dans notre dispositif de vote. Le fait de ne pas participer devient dès lors une question de principe, qui implique de ne pas compter parmi les votants.

PRESIDENT : Je propose ainsi d'ajouter à « *ayant voix délibérative* » la mention « et ayant participé au vote ».

Marc JARRY (CGT Culture) : Nous approuvons la formule.

Marc JARRY (CGT Culture) : Je souhaiterais obtenir des précisions sur l'article 23.

PRESIDENT : Cet article stipule que les organisations syndicales peuvent envoyer un membre élu et un membre non-élu du Comité aux réunions préparatoires provoquées par l'administration. Par ailleurs, la deuxième partie de l'article fait référence au mode de vote, qui peut se dérouler par liste (indépendamment des étiquettes syndicales), par label (c'est-à-dire par étiquette syndicale), ou par union de syndicats. Dans ce dernier cas, l'article précise que les représentants aux réunions de préparation sont désignés librement par les organisations syndicales.

Je vous propose d'énumérer et de valider les différentes modifications du règlement intérieur. Elles concernent :

- l'article 2, afin de prévoir trois réunions annuelles au moins du Comité Technique Spécial ;
- l'article 3, avec le remplacement de « en cas de circonstances exceptionnelles » par « en cas de besoin » ;
- l'article 4, avec l'ajout de la mention « et information des organisations syndicales dans le même délai » ;
- l'article 6, avec l'allongement à 15 jours de la période qui précède la réunion, avant laquelle les documents de préparation de l'ordre du jour doivent être envoyés ;
- l'article 12, afin de ne prévoir la possibilité d'intervention des experts que sur les points pour lesquels ils sont convoqués ;
- l'article 17, avec l'ajout de « ayant voix délibérative » à propos des membres présents ;
- l'article 18, avec l'ajout de la mention « et ayant participé au vote » ;

Marc JARRY (CGT Culture) : Dans l'article 12, il conviendrait de supprimer la mention « à l'exclusion du vote », qui est contradictoire avec la double négation présente dans la phrase, et dans la mesure où ce point est déjà exprimé dans l'alinéa précédent.

PRESIDENT : Vous avez raison. Je vous propose de procéder au vote.

Le règlement intérieur du Comité Technique Spécial est approuvé (5 votants : 4 voix pour, 1 abstention).

2 – Approbation du procès-verbal du CTPS du 12 juillet 2011 (pour avis)

Benoît OLIVEAU (CNT) : Page 18, le terme « restauration-conservation » doit être remplacé par « conservation-restauration ».

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Je souhaiterais que page 8, dans l'intervention de SUD Culture, « le bien » soit placé entre guillemets, afin de souligner l'ironie du propos.

Le procès-verbal du CTPS du 12 juillet 2011 est approuvé (5 votants : 4 voix pour, 1 abstention).

PRESIDENT : Je précise que notre nouveau prestataire, la Société Codexa, a pour mission de rendre compte de manière synthétique les interventions de chacun, à l'image des procès-verbaux des réunions de CHSCT.

3 – Suivi des points (pour information)

PRESIDENT : Le point du 5 avril a été traité, puisqu'un l'adjoint de l'AST a pris ses fonctions le 26 mars 2012.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Nous constatons que les adjoints AST, de manière générale, effectuent les mêmes missions que les AST, et ne bénéficient pourtant pas des mêmes moyens, en termes d'équipement et de véhicule. La région Midi-Pyrénées a quant à elle choisi de recruter deux AST.

PRESIDENT : La politique de l'INRAP consiste désormais à doter les AST d'adjoints afin d'alléger leur charge de travail.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Dans ce cas, il paraît légitime de leur offrir les mêmes moyens d'action que les AST, puisqu'ils effectuent le même travail.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : Je précise qu'au-delà du déficit de moyens, ils ne bénéficient pas non plus des primes, des salaires et de la catégorie des AST.

PRESIDENT : Les adjoints travaillent sous l'autorité et la responsabilité des AST. Or le salaire dépend du niveau de responsabilité. De plus, l'AST délègue une partie de ses fonctions en choisissant de ne pas réaliser les mêmes activités que son adjoint.

Benoît OLIVEAU (CNT) : La voiture de service est-elle considérée comme un véhicule à disposition des services opérationnels ?

PRESIDENT : Oui.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : L'utilisation des voitures de service, de manière générale, pose des problèmes. Par ailleurs, les agents du terrain confirment que l'adjoint de l'AST exerce les mêmes fonctions que l'AST.

PRESIDENT : En l'absence de l'AST, l'adjoint assure effectivement les mêmes fonctions, mais sous sa direction.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Nous déplorons que l'un dispose de moyens et pas l'autre. Or les problèmes rencontrés sont les mêmes.

PRESIDENT : J'insiste sur le fait que l'AST endosse la responsabilité de la fonction.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : En tout état de cause, nous nous opposons à ce schéma d'organisation du travail.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Plusieurs départs d'AST ont eu lieu récemment. Des membres du personnel opérationnel ont ainsi postulé puis occupé l'emploi d'adjoint d'AST, perturbant l'organisation de différents services. Est-il prévu de remplacer ces départs vers les postes d'adjoints d'AST ?

PRESIDENT : Aucun remplacement de poste n'est prévu, dans le respect du plafond d'emploi défini.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Comment répondre, dès lors, à des demandes spécifiques liées aux postes vacants ? S'adresse-t-on à HADES ?

PRESIDENT : Des solutions provisoires peuvent être mises en œuvre, éventuellement suivies d'une formation interne d'agents attirés par les missions concernées. Néanmoins, aucun recrutement n'aura lieu.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : La formation des agents à ces fonctions est inenvisageable, au regard du temps qu'elle nécessiterait.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Je déplore la mise en œuvre du plafond d'emploi, qui par ailleurs ne semble pas être appliquée au sein l'administration centrale.

PRESIDENT : Le point 11 n'appelle pas de commentaire particulier.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Je précise que la carte Total utilisée dans nos véhicules, au moyen d'un code, permet d'acheter du gasoil, des produits d'entretien du moteur ainsi que des lavages automatiques. Il conviendrait de diffuser cette information.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : Il serait opportun de procéder à cette information au moment de la réception des nouveaux véhicules.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : dans les DOM il y a une carte Vito et non une carte Total ; le lavage n'est pas couvert par cette carte. Les centres archéologiques de Guadeloupe et Guyane possèdent chacun un nettoyeur haute pression

PRESIDENT : Les bases ont-elles été pourvues de GPS ?

Axel DAUSSY (Expert Sud-Culture Solidaires) : C'est le cas à Saint-Orens mais le partage avec la base de Montauban s'avère contraignant.

PRESIDENT : A ce jour, l'acquisition de GPS supplémentaires n'est pas envisagée.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Nous procéderons à cette demande en 2012.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Je propose que nous retirions ces points du document de suivi, dans la mesure où les démarches ont abouti.

PRESIDENT : Nous retirons donc les points 10 et 11. Par ailleurs, le point 7 appelle une information à votre endroit. En effet, les problèmes importants constatés entre un agent de l'INRAP et un agent de la mairie ont provoqué des rencontres entre le service des ressources humaines de la mairie, le Directeur du Musée et un médecin du travail, afin d'élaborer une solution. Il a été décidé dans un premier temps d'éloigner le bureau de l'agent de la mairie d'une dizaine de mètres, afin de séparer les protagonistes physiquement.

En tout état de cause, et indépendamment de cet incident, nous devons quitter la base de Pessac à la fin de l'année 2014. Nous devrions nous installer dans les bâtiments situés en face du site de Bègles. Le laboratoire devrait y être également rapatrié à terme, mais des études sont menées pour l'installer dans un premier temps à Pessac, si le site s'équipe d'un dispositif d'air comprimé. Pour ce faire, nous utiliserions éventuellement des hottes aspirantes dont le site de Montpellier n'a plus l'usage.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Cette installation durerait donc un an et demi ?

PRESIDENT : Oui. Je reste optimiste sur la faisabilité du rapatriement dans de nouveaux locaux à Bègles, qui sont prisés par diverses entreprises. Néanmoins, ces entreprises n'ont pas notre avantage d'une échéance à moyen terme, dans la mesure où, à ce jour, les bâtiments visés ne sont pas encore achetés par la mairie de Bègles.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Pour ce même point, la colonne « *Ce qui est fait ou à suivre* » indique que les « *OS doivent en parler dans le cadre du groupe de travail sur l'Instrumentum de la DST* ».

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : La formulation n'est pas correcte. Il ne s'agit pas des OS mais de moi-même, en tant qu'individu, dans la mesure je fais partie de ce groupe de travail.

Benoît OLIVEAU (CNT) : De plus, le terme d' « *Instrumentum* » n'est pas adapté, dans la mesure où le groupe de travail ne traite pas de conservation-restauration.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Le propos de ce groupe de travail dénommé « Métal et *Instrumentum* » n'a rien à voir avec le maintien ou non d'une cellule de conservation-restauration à l'Inrap. Il s'agit d'un groupe de spécialistes interinstitutionnels, piloté par l'Inrap, qui pourrait indirectement servir de levier ou de soutien pour le maintien cette cellule au sein de l'Inrap, dans la mesure où l'Inrap et la DST semblent désormais s'intéresser aux études de mobilier métallique. Cette démarche semblerait cohérente avec la création de ce groupe de travail et le soutien que lui apporte la DST.

PRESIDENT : Nous ressentons actuellement, au sein des services de la DST, un regain d'intérêt pour cette activité. Il paraît donc important de maintenir la pression en ce sens.

Par ailleurs, le point 6, à propos de la prime de 40 % dans les DOM, appelait une discussion entre le ministère et les organisations syndicales, qui n'a pas eu lieu.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : Il semble qu'il faille pour cela attendre le résultat des élections.

PRESIDENT : L'idéal serait de modifier les textes qui réglementent l'INRAP afin de lui conférer une autonomie dans la définition de sa politique de primes et d'indemnités.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : Actuellement, le système est bloqué. Plus personne ne peut accéder à la catégorie supérieure sans perdre les 40 % de prime.

PRESIDENT : Les points restants seront abordés dans notre ordre du jour.

4 – Bilan social (pour information)

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Je regrette que les liens fonctionnels, en plus des liens hiérarchiques, ne figurent plus dans l'organigramme. Ils s'avèrent pourtant essentiels.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Vous fournirez-vous une version corrigée ?

PRESIDENT : Oui.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Comment expliquer que la fonction d'ACMO en Guyane n'ait pas été pourvue pendant un an alors qu'un candidat était identifié depuis le début de la période ?

PRESIDENT : Cette situation est induite par la procédure, qui ne prévoyait son intégration qu'un an après. Le candidat va recevoir en juin sa lettre stipulant son accès à la fonction d'ACMO jusqu'en juin, puis au poste d'assistant de prévention.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Les gestionnaires de base dans les DOM sont-ils encore en mission ?

PRESIDENT : Je ne sais pas. Il paraît nécessaire de vérifier cette information, notamment en ce qui concerne la Guadeloupe et la Guyane.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : Il semble que le gestionnaire de base de la Guadeloupe change de filière, à en croire le tableau 9 sur les mouvements du personnel.

PRESIDENT : Je ne peux dire si une décision de nomination a validé le processus.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Nous déplorons par ailleurs que de nombreuses activités liées à des besoins permanents, normalement assurées par des RO, des AT ou des chargés d'accueil en CDI, soient assurées par des agents en CDD.

PRESIDENT : Concernant les AT, je dois vous préciser qu'un agent a obtenu un CDI. Par ailleurs, un AT en CDD remplace l'AT titulaire du poste en congé de formation professionnelle. Dans ce cas, il n'est pas possible d'évoquer la possibilité d'évoluer en CDI. Concernant l'assistante opérationnelle, il s'agit du remplacement de l'agent titulaire du poste qui travaille sur la LGV. Là non plus, il n'est pas possible d'évoluer en CDI. Enfin, concernant la personne chargée de l'accueil, il s'agit également d'un remplacement. Je précise par ailleurs qu'un nouveau CDD va prochainement étoffer la liste, afin de remplacer un agent en congé maternité. A ces CDD de remplacement s'ajoutent ceux liés au surcroît de travail, comme c'est le cas pour le CDD recruté pour aider les gestionnaires de convention.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Je m'interroge malgré tout sur la politique de recrutement en CDD. Nous constatons des pics de recrutement sous cette forme, comme c'est le cas actuellement, alors qu'ils n'étaient pas prévus en début d'année.

PRESIDENT : Cette évolution est due à la LGV. En effet, de très nombreux diagnostics nous ont été commandés en début d'année. Le nombre de fouilles a augmenté. Dans ce contexte, le recours au CDD est incontournable, dans la mesure où le nombre d'agents en CDI ne suffit pas à assurer le volume de travail.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Quels sont les critères de choix des personnes recrutées en CDD ?

PRESIDENT : En ce qui concerne les RO, nous privilégions les candidatures de ceux qui ont déjà travaillé avec nous. Pour les autres, le critère de la disponibilité est déterminant.

Patrick BRETAGNE : Nous n'établissons pas d'ordre de priorité en fonction de l'ancienneté des candidats. En revanche, dans la mesure du possible, nous nous attachons à pérenniser les emplois en CDD dans les zones où les besoins sont les plus importants, notamment à travers la bourse de l'emploi. Ce système est aujourd'hui transféré et opérationnel dans le système SGA.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Je m'étonne que l'ancienneté ne soit pas prise en compte dans les critères.

Patrick BRETAGNE : Les choix s'effectuent selon un ensemble de paramètres. Je précise que les mouvements de ces emplois sont nombreux, l'INRAP n'étant pas le seul à proposer des emplois dans ce secteur. Ainsi, de nouveaux agents peuvent être recrutés.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Nous regrettons que certains salariés en CDD, qui n'ont pas participé aux chantiers importants de GSO mais qui ont tout de même accumulé une expérience, voire une formation, auprès de nous, n'aient pas été pérennisés. Ils sont aujourd'hui embauchés au sein d'autres structures concurrentes.

Patrick BRETAGNE : Le recours au CDD est prioritairement orienté vers les grands travaux. Les candidats se dirigent ainsi naturellement vers des structures confrontées à des surcroûts d'activité.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Nous souhaiterions néanmoins que le facteur « ancienneté cumulée » soit prioritairement pris en compte dans le cadre du recrutement de salariés en CDD, notamment ce qui concerne les techniciens, afin que lors d'un prochain plan de recrutement par résorption de la précarité, leurs contrats évoluent en CDI.

PRESIDENT : Le fait est qu'aujourd'hui, des postes de techniciens en CDD ne sont pas pourvus, faute de candidatures.

Patrick BRETAGNE : Le phénomène identique en ce qui concerne les RO.

PRESIDENT : Le phénomène est tel que des fouilles peuvent être remises en question. Vous devez également savoir qu'aujourd'hui, en dehors des opérations liées à la LGV, le niveau d'activité de GSO est bas, y compris en diagnostic.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : D'autres chantiers importants viendront soutenir à nouveau le niveau d'activité.

PRESIDENT : Le prochain chantier d'importance, GPSO, ne devrait débuter qu'en 2015. Ainsi, si le niveau d'activité actuel n'évolue pas, la fin de l'année 2013 et l'année 2014 devraient être problématiques.

Patrick BRETAGNE : Actuellement, le bas niveau d'activité prévu est lié pour partie aux diverses échéances électorales et à l'inertie qu'elles génèrent. Nous pouvons escompter un redémarrage en automne.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Chaque année, l'automne constitue une période d'intense activité.

PRESIDENT : Certes, mais les projets de convention ne nous sont pas retournés comme à l'habitude.

Marc JARRY (CGT Culture) : L'activité est traditionnellement vécue en interne comme une succession de périodes très chargées et de périodes creuses.

Patrick BRETAGNE : Dans nos activités, les deux éléments de régulation sont d'une part les fouilles, d'autre part les grands travaux. Si les fouilles se raréfient et si les grands travaux sont localisés dans un secteur géographique autre que le nôtre, la

situation s'avère plus délicate. C'est le cas actuellement : les gros chantiers concernent la LGV, aujourd'hui concentrés dans la région de Tours.

Marc JARRY (CGT Culture) : Le tableau 5 fait état de recrutements pour renfort d'un archéozoologue en catégorie 3 et d'un agent en catégorie 2 dans le secteur « étude du bâti ». Outre le fait que les catégories soient sous-estimées par rapport aux emplois occupés, qui ou que viennent-ils renforcer ? En effet, les agents sur le terrain ne se déclarent pas surchargés de travail.

PRESIDENT : Le tableau décrit la situation de l'année 2011.

Marc JARRY (CGT Culture) : Je constate et regrette qu'une spécialiste ait été recrutée sans avoir vérifié que le niveau d'activité du personnel en poste justifiait ou non un renfort.

PRESIDENT : Je précise que l'archéozoologue en question est également responsable du secteur.

Marc JARRY (CGT Culture) : Un archéozoologue doit malgré tout figurer en catégorie 4, au regard de la capacité d'expertise requise.

Patrick BRETAGNE : Vous avez raison. Depuis, une instruction de la DRH a rétabli cette catégorisation.

PRESIDENT : Quoi qu'il en soit, dans le cadre d'une nomination d'un responsable de secteur formalisée par un arrêté, on ne peut demander que ce dernier ne s'occupe que du terrain et que l'analyse soit réalisée par l'archéozoologue de l'INRAP en CDI.

Patrick BRETAGNE : Dans ce cadre, nous réclamons régulièrement les plannings d'activité prévisionnelle des RO et des spécialistes, afin d'évaluer la charge d'activité et de leur assigner, le cas échéant, des missions temporaires.

PRESIDENT : Ces requêtes s'avèrent malheureusement infructueuses.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : La tenue de ces plannings est ingérable.

PRESIDENT : Une simple base nous serait utile.

Patrick BRETAGNE : Cette problématique n'est pas sans conséquences sur les conventions signées avec les aménageurs, en termes de délais de rendus et des pénalités qu'implique leur non-respect.

PRESIDENT : Les spécialistes doivent nous avertir de leurs projets, de leurs évolutions et de leurs éventuels abandons. Pour obtenir ces informations, il sera peut-être nécessaire d'utiliser des mesures coercitives.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : La planification réalisée trop en amont n'a pas d'intérêt, parce qu'elle nécessite de nombreuses révisions.

PRESIDENT : Nous souhaitons être informés, même de manière très générale, sur l'activité de l'année des spécialistes et des RO, notamment dans les périodes post-fouille, et sur les sujets qui peuvent les intéresser. Nous n'y parvenons pas.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Inversement, il serait opportun d'interroger les spécialistes en CDI sur l'intérêt porté à telle ou telle étude, avant de l'attribuer à des agents en CDD.

PRESIDENT : Avez-vous d'autres questions ou remarques sur le bilan social ?

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Concernant le tableau 9, qui assure les tâches des agents en CDI nommés à d'autres postes ou démissionnaires ?

PRESIDENT : Tous les postes ont été remplacés par des mouvements internes, à l'exception de quelques-uns.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Dans quelles conditions un agent a-t-il pu être muté ?

PRESIDENT : Elle a été mutée pour raisons de service.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Les mutations sont pourtant actuellement bloquées. Des discussions ont lieu avec le service des ressources humaines afin d'y remédier. En effet, de nombreuses mutations de tous bords, à l'initiative

de la Direction ou des agents eux-mêmes, attendent un déblocage. Le cas que vous nous présentez est donc étonnant, d'autant plus qu'il n'a pas été étudié en CCP.

Par ailleurs, pourriez-vous nous dresser un état des lieux des contrats à temps partiel sur autorisation à GSO ?

PRESIDENT : Aujourd'hui, je satisfais systématiquement toutes les demandes de travail à temps partiel sauf pour un cas en DOM, où il n'était pas possible d'agir autrement. Cette politique est possible du fait de l'activité modérée de GSO. En revanche, dans le cas d'une relance d'activité au sein d'une base, si trop d'agents demandent à ne pas travailler le mercredi, il peut arriver que je propose de choisir d'autres jours dans la semaine.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Ne recevez-vous pas de directives de la Centrale à ce sujet ?

PRESIDENT : Non.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : L'effectif des agents en CDI à GSO est-il constant ?

PRESIDENT : Oui, à un ou deux cas près.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : Le sentiment partagé est que cet effectif est en diminution.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Même si l'effectif global se maintient, le nombre des agents opérationnels en CDI diminue véritablement.

PRESIDENT : Sur les 267 agents, 5 RO ne font plus partie de l'effectif. La proportion est donc faible, mais trois d'entre eux, de par leur profil de médiévistes urbains, manquent effectivement à la structure.

5 – Point sur les DOM (pour information)

PRESIDENT : L'AST est arrivé en Guyane. Son profil de poste est identique à un AST de métropole. Néanmoins, son éloignement lui confère un rôle important de représentation de l'INRAP, et l'autorise, à travers une délégation de signature, à signer directement les conventions de diagnostics et les marchés et contrats de fouilles en deçà d'un seuil de 250 000 euros.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Comment ce dispositif se traduit-il sur le plan comptable ?

PRESIDENT : Les DOM ont un budget séparé, mais la comptabilité est réalisée à Bègles.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Où sont conservées les pièces comptables ?

PRESIDENT : Certaines sont envoyées au Siège, d'autres sont conservées à Bègles.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : N'est-il pas envisageable de traiter la comptabilité sur place, en lien direct avec le Siège, afin de gagner du temps ?

PRESIDENT : Le seul agent administratif présent sur place souffre déjà d'une surcharge de travail. Il n'est pas envisageable de lui ajouter cette mission.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Une embauche sur place ne pourrait-elle être envisagée ?

PRESIDENT : D'une part, aucun poste n'est prévu, d'autre part, la charge supplémentaire ne pourrait pas occuper un agent à temps plein.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Il est dès lors possible de demander l'ouverture d'un poste à temps partiel.

PRESIDENT : L'assistant technique a quant à lui pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2011. Son profil devrait lui conférer une mission supplémentaire de logisticien pour l'ensemble des bases.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : Je souhaite faire remarquer que son salaire est supérieur à celui qu'il aurait perçu s'il était resté en métropole. En effet, il n'a pas bénéficié de la prime de vie chère de 40 % mais d'une compensation par un avancement à un échelon supérieur, au sein d'un contrat en CDI alors qu'il était en CDD. Son salaire a ainsi augmenté de 25 %. Malheureusement, cette mesure n'a pas pu être étendue aux autres agents opérationnels sur place.

PRESIDENT : Je précise que les contrats ne sont pas gérés par la Direction interrégionale. Je ne connais pas la justification de cette avancée d'échelon. Je ne saurais dire si cette démarche est négociable ailleurs ou pas, dans la mesure où nous n'avons connaissance des contrats qu'une fois qu'ils sont signés. En tout état de cause, l'ancienneté reste le critère privilégié dans l'avancée en échelons. Le contrat en question a donc dû faire l'objet d'une négociation, afin de traduire des missions en gain d'ancienneté.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Ce type de démarche doit être transparent et valable pour tous.

Marc JARRY (CGT Culture) : Je déplore à ce titre le caractère anormal de la gestion administrative des contrats.

PRESIDENT : Vous ne pouvez pas tenir un tel propos, dans la mesure où nous ne disposons pas de suffisamment d'informations à ce sujet.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Les faits traduisent malgré tout une inégalité de traitement entre le personnel opérationnel et l'assistant technique.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : À l'échelle nationale, cette pratique n'a pas lieu. Beaucoup d'agents souhaiteraient pourtant pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'avancement. Par conséquent, nous souhaiterions obtenir des explications claires.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Ne serait-il pas opportun de procéder à une saisine du Comité Technique Central ?

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : J'approuve cette proposition.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Je l'approuve également.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Elle permettrait d'obtenir des explications sur la mutation et l'avancée d'échelon dont nous avons débattu.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : De manière générale, nous pourrions obtenir des informations sur la politique de recrutement dans les DOM.

Par ailleurs, pouvez-vous nous renseigner sur l'évolution des postes ouverts et non pourvus, dans les DOM, de géomorphologue et de technicien ?

PRESIDENT : Il n'existe pas de poste ouvert et non pourvu. En effet, si lors du plan de recrutement, le poste n'est pas pourvu, la procédure est abandonnée. Il faut ainsi attendre le prochain plan, qui ne devrait pas avoir lieu en 2012.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Un plan actuellement en discussion permettrait néanmoins en 2012 de régulariser, par un avancement dans les échelons, le statut des agents qui ne sont ni repyramidés, ni bénéficiaires d'une nomination au choix.

PRESIDENT : La portée de ce plan s'avère restreinte.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Par ailleurs, le plan de résorption de la précarité en discussion au ministère semble ne pas évoluer.

PRESIDENT : Le dernier plan de recrutement pour GSO a eu lieu en 2010 et n'a concerné que le poste de céramologue en Poitou-Charentes.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Que décidons-nous en ce qui concerne la saisine du Comité Technique Central ?

PRESIDENT : J'adresserai un mail à la DRH afin de recueillir des informations sur la mutation de l'agent et sur l'avancement en échelon de l'AT à Cayenne.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Comment évolue le projet de base en Martinique ?

PRESIDENT : Il ne s'agit pas d'une base. Nous avons investi une petite maison.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Est-il possible d'y stocker du matériel et d'y travailler ?

PRESIDENT : Oui, la maison est assez vaste. Elle servira essentiellement au stockage du matériel.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : Cette maison présente l'inconvénient d'être éloignée dans la montagne.

PRESIDENT : Aucun autre choix n'a été possible.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Il est regrettable de ne pas pouvoir construire un bâtiment sur place.

PRESIDENT : L'INRAP n'a pas vocation à construire. Il se limite à la location. De plus, les offres de location s'avèrent rares et très onéreuses en Martinique, dans la mesure où elles sont essentiellement orientées vers le tourisme, dont les rapports sont plus lucratifs.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : Les temps de trajet seront conséquents, au regard des embouteillages que connaît la région de Fort-de-France.

PRESIDENT : Nous avons également investi un petit dépôt à Saint-Martin, dans le cadre d'un partenariat avec quatre structures : l'association, l'INRAP, la Communauté d'Outre-Mer de Saint-Martin et la DRAC.

Pause de 12 heures 10 à 13 heures 45.

6 – Point sur l'activité de GSO et LGV (pour information)

Benoît OLIVEAU (CNT) : Nous constatons actuellement des pics de commandes de diagnostics, reçues en nombre et simultanément. Ne serait-il pas possible de lisser cette activité ?

PRESIDENT : Nous ne prenons en compte le diagnostic que lorsque le projet de convention nous est retourné. Or les commanditaires attendent de plus en plus longtemps avant de renvoyer ce document. De surcroît, ils demandent que les interventions aient lieu très rapidement. Notre statut de service public, visant à satisfaire les demandes d'usagers, autant que notre faible activité du moment, ne nous permettent pas de justifier un report de ces commandes, vis-à-vis d'un SRA, d'une DRAC ou d'un Préfet. Le lissage n'est ainsi possible que sur deux mois au maximum.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Ne déplorons-nous plus de chantiers en retard ?

PRESIDENT : Non, il n'en subsiste que très peu.

Patrick BRETAGNE : Le stock a été résorbé plus facilement grâce à une dotation budgétaire accrue en 2011. De plus, près de la moitié des demandes d'aménageurs n'ont pas abouti, faute d'autorisations administratives ou d'incertitudes liées au prix de vente de l'énergie pour ce qui concerne des projets industriels dans le domaine photovoltaïque.

PRESIDENT : Ces projets sont en *stand-by*. Si le prix d'achat de l'électricité générée augmente sensiblement, ils peuvent se débloquer subitement et ainsi saturer notre activité.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Les échéances électorales ne devraient-elles pas débloquent la situation ?

Patrick BRETAGNE : Elles ne constituent qu'un aspect du phénomène. La situation ne devrait toutefois se débloquent qu'à l'automne.

PRESIDENT : Il n'en reste pas moins qu'en l'état actuel de la situation, si aucune mission ne s'y ajoutait, l'activité validée hors LGV ne permettrait pas d'occuper notre personnel jusqu'à la fin de l'année.

Patrick BRETAGNE : Il faut tout de même noter quelques frémissements en Aquitaine, dans la mesure où certains aménageurs, qui connaissent les protocoles pour les avoir déjà pratiqués, nous sollicitent sans même que la prescription soit établie. C'est le cas pour un éventuel projet important en 2013.

PRESIDENT : Dans ce contexte, nous avons choisi de ne pas lisser la faible activité en cours et plutôt d'honorer les commandes rapidement, afin d'utiliser les agents sur place et ne pas les affecter aux chantiers de la LGV. Pour ces derniers, nous préférons avoir recours à du personnel en CDD, en prenant le risque, qui s'avère mince, de rendre NAF des agents en

CDI sur les autres opérations, au cas où l'activité reste faible. De plus, le recours aux CDD nous permet d'assurer une réactivité qui s'avère payante dans les opérations liées à la LGV.

Patrick BRETAGNE : En revanche, les aménageurs demandent que nous fournissions les RO, afin que les projets de fouille soient validés par les SRA, ainsi que le nombre de CDD adapté, qui peut s'avérer important. Dans le même temps, il faut assurer la réalisation des diagnostics en attente.

PRESIDENT : On ne peut pas séparer les deux activités. Si nous voulons développer les fouilles, il faut assurer les diagnostics.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Je constate que la plupart des demandes de diagnostic sont volontaires. Il semble que la plupart ne débouchent pas sur des fouilles.

PRESIDENT : La demande volontaire de diagnostic de l'aménageur nous permet de bénéficier de souplesse dans les délais, parce qu'elle intervient en amont du projet. Dans le cas inverse, l'aménageur est souvent soumis à des contraintes de temps imposées par des entreprises tierces, qui se répercutent sur nos interventions.

Patrick BRETAGNE : Je rappelle que les tableaux concernent exclusivement l'année 2011.

Marc JARRY (CGT Culture) : Ne pourrait-on pas y supprimer les opérations annulées ?

Patrick BRETAGNE : Ce n'est pas possible, dans la mesure où cela reviendrait à annuler une part du travail qui est malgré tout réalisé. Or les tableaux sont représentatifs du volume de prescriptions de chaque service.

PRESIDENT : En 2011, nous avons reçu 580 arrêtés de diagnostic, que nous avons tous traités, et dont 300 ont été réalisés.

Patrick BRETAGNE : Les seules prescriptions qui ne figurent pas sont celles relatives aux arrêtés modifiés, qui ne génèrent pas de travail supplémentaire.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Les tableaux font-ils état d'opérations restant à réaliser ?

PRESIDENT : Oui, certains arrêtés ou projets de convention ne reviennent que deux ou trois ans plus tard. Seule la moitié d'entre eux sont retournés dans l'année.

Benoît OLIVEAU (CNT) : À quel niveau d'activité évaluez-vous la fin de l'année 2012 ?

PRESIDENT : Nous ne savons pas.

Patrick BRETAGNE : L'activité se situe essentiellement sur la LGV.

PRESIDENT : Concernant la LGV, les opérations qui n'auront pas été diagnostiquées ou envisagées au mois de septembre 2012 pourront être considérées comme perdues. Cette échéance explique également notre surcharge de travail actuelle, vouée à explorer le maximum de surfaces encore accessibles. Il faut espérer que les diagnostics effectués déboucheront sur un nombre de fouilles suffisant pour ne pas affaiblir notre activité.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : À quelle hauteur le budget dédié aux diagnostics pour l'inter-région a-t-il été consommé ?

PRESIDENT : Nous avons consommé environ la moitié de ce budget.

Benoît OLIVEAU (CNT) : A combien le nombre d'agents non affectés est-il évalué ?

PRESIDENT : Nous en comptons beaucoup moins que l'an dernier. Deux agents sont considérés comme NAF incompressibles. Le mois dernier a affiché 60 ou 70 jours de NAF, ce qui apparaît incontournable et raisonnable. Nous devons cette situation à la LGV, qui génère toutefois de nombreux déplacements de longue durée.

Patrick BRETAGNE : Nous affectons effectivement à la LGV, dont les opérations se situent aujourd'hui dans une zone comprise entre Poitiers et Tours, des agents de la région Midi-Pyrénées ou du sud de l'Aquitaine. Dans ces conditions, il faut souligner que les ponts du mois de mai amoindrissent fortement la rentabilité des jours travaillés, dont le nombre est sensiblement réduit.

7 – Point sur l'expérimentation UdS en Aquitaine (pour information)

PRESIDENT : L'Unité de service (UdS) procède d'une expérimentation visant à regrouper l'activité des topographes, des DAO-PAO et des sigistes dans un seul pôle. Il s'agit de ce qui était auparavant dénommé « plateau technique ». Un agent a été nommé responsable de cette structure, à hauteur de 20 % de son temps de travail.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Il paraît difficilement concevable que cette proportion de temps de travail dédiée à l'UdS n'augmente pas.

PRESIDENT : Cette évolution dépendra des résultats de l'expérimentation. Sa mission consiste à planifier, organiser et fluidifier le volume de travail. Chaque UdS a d'abord élaboré ou amélioré son propre modèle. La seconde phase, en cours, consiste à mettre en commun ces travaux, afin de définir une règle commune qui sera appliquée à toutes les directions de l'INRAP.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : En tant que topographe, je m'intéresse de près aux UdS. Le responsable rendra son rapport à la fin du mois de mai, à la suite duquel une décision sera prise pour entériner ou non le dispositif. Il semble toutefois que le principe même de nommer un responsable soit acquis.

PRESIDENT : Je ne sais pas si des décisions concrètes sont prises. Elles dépendront des résultats de l'expérimentation. Les premiers retours et les perspectives envisagées m'amènent toutefois à miser sur sa poursuite.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Je précise qu'il n'existe plus de chargé de topographie à la DST, au service « méthode et qualité », contrairement aux autres disciplines que sont la mécanisation, la géomatique, les bases de données et l'infographie/dessin.

PRESIDENT : Je pensais que la topographie était incluse dans le domaine d'intervention de Sylvie.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Ce n'est pas le cas, à en lire sa fiche de poste. En tout état de cause, une véritable rupture a insidieusement eu lieu par l'introduction d'un « chef » via la responsabilité des UdS. Cette évolution impacte la philosophie du mode de travail, en termes d'autonomie et de responsabilisations des agents concernés.

PRESIDENT : Je considère pour ma part que l'impact est faible sur l'activité des topographes.

Marc JARRY (CGT Culture) : Une fois le dispositif généralisé, la Direction de la cellule sera-t-elle localisée au sein de GSO ?

PRESIDENT : Cette question n'a pas été tranchée. Il est toutefois prévu d'instaurer autant d'UdS que de régions.

Marc JARRY (CGT Culture) : Quels seront les liens entre le responsable UdS du topographe et le responsable du rendu, à savoir le responsable d'opération ?

PRESIDENT : Le but de l'UdS est d'instituer un « guichet unique » où seront regroupés tous les rapports.

Axel DAUSSY (Expert) : Le RO s'adressera donc directement au responsable UdS et ne s'adressera plus au topographe. Je regrette que ce lien soit rompu.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Je m'étonne qu'il soit décidé de modifier un système qui fonctionne de manière satisfaisante.

PRESIDENT : Le dispositif n'a pas vocation à rompre les liens existants.

Marc JARRY (CGT Culture) : Le terme de « responsable » implique des relations hiérarchiques.

PRESIDENT : Il paraît nécessaire que quelqu'un organise l'ensemble de l'activité.

Axel DAUSSY (SUD Culture Solidaires) : L'engagement vis-à-vis du responsable d'opération, qui implique un investissement sans faille, peut perdre de son sens et de sa force s'il est sollicité par un agent intermédiaire. Par ailleurs, il est regrettable que la responsable de l'infographie et du dessin en charge de l'expérience de l'UdS, dans le cadre de l'expérimentation en Aquitaine, n'ait pas consulté un seul topographe.

PRESIDENT : Il est bien noté dans le compte-rendu du projet : « Le choix de la personne intervenant sur le terrain est fait en concertation entre les topographes ». Les relations existantes n'ont donc pas vocation à être modifiées.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Je doute que l'application généralisée du modèle, élaborée au sein de l'une des cinq expérimentations de l'UdS, ne génère pas un rejet catégorique de la part des topographes en Aquitaine, si elle désorganise le plateau technique offrant à ce jour toute satisfaction. Je reste persuadé que la coordination est essentielle mais qu'elle peut être organisée sans l'intervention d'un niveau hiérarchique supérieur.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : J'estime qu'il est nécessaire de rendre compte dès maintenant des doutes unanimement exprimés vis-à-vis de ce dispositif, auquel il est reproché de changer la mentalité des acteurs de terrain, de réduire leur sens de l'initiative, leur responsabilisation et leur motivation.

PRESIDENT : Je vous propose d'attendre les conclusions des expérimentations. Il me semble toutefois plus juste de considérer le responsable UdS comme un animateur, un référent, plutôt que comme un responsable hiérarchique. Je considère que ce projet consiste à développer ailleurs le fonctionnement du plateau technique en Aquitaine.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Je regrette que nous n'évoquions le sujet des UdS que maintenant, alors que ce projet achève sa phase de test. Or nous aurions pu en débattre dès le mois de mai 2011, alors que les missions d'organisation, de planification et d'encadrement du responsable l'UdS étaient déjà clairement explicitées.

Par ailleurs, le responsable doit également veiller à la formation continue des agents. C'est une manière de les déresponsabiliser et de les infantiliser.

PRESIDENT : Il s'agit d'un fonctionnement par projet et par service.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Il est symptomatique de constater que le plateau technique de Cesson-Sévigné, en Bretagne, qui fonctionne avec succès dans une forme de gouvernance et de coordination collective depuis 15 ans, n'a pas fait partie des centres pilotes, dans la mesure où aucun agent n'a souhaité endosser un rôle de responsable.

PRESIDENT : J'estime qu'ils auraient dû participer à l'expérimentation, afin de pouvoir intervenir dans le processus, comme je l'ai souhaité pour l'Aquitaine. Il faut comprendre que le jour où les UdS seront mises en place, elles seront imposées à tous.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : La responsable de la mise en place des UdS n'a pas fait preuve d'ouverture vis-à-vis de tous les acteurs du plateau, il y a des fonctions qu'elle n'a pas même rencontrées.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : Je considère que dès le départ, il était décidé d'appliquer le projet dans sa version initiale. Les consultations des Comités techniques n'ont qu'une valeur d'alibi.

8 – Point sur le tutorat pour former les nouveaux RO (pour information)

PRESIDENT : Ce point concerne l'année 2011. Nous n'avons pas suivi la DG 121, car ce dispositif s'est avéré délicat à mettre en place, notamment dans un contexte où la planification de l'activité ne dépasse pas un mois et demi. Nous avons donc suivi la solution adoptée en Midi-Pyrénées, qui consiste à encadrer de jeunes RO par des pairs expérimentés.

Marc JARRY (CGT Culture) : La directive DG121 prévoyait néanmoins un volet formation.

PRESIDENT : Nous pourrions tout à fait l'intégrer dans le dispositif que nous avons choisi. Nous avons préféré privilégier la réactivité plutôt que l'aspect budgétaire.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Pour l'avoir exercée, je regrette que la fonction même de tuteur ne soit mentionnée ni dans le projet de diagnostic INRAP, ni dans l'ordre de mission, ni dans le RFO.

PRESIDENT : Il est pourtant clair que le service n'aurait pas accepté le RO débutant si vous n'aviez pas été présent.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Nous déplorons que ce projet de tutorat ait été mis en place de manière totalement opaque. J'ai ainsi appris au cours d'une réunion de Comité Technique Central que trois agents, en Midi-Pyrénées, et d'autres en Aquitaine et Limousin, avaient été identifiés pour accéder à des responsabilités dans le cadre de ce projet. Comment et par qui ont-ils été choisis ? Pourquoi ne pas avoir informé l'ensemble du personnel ?

PRESIDENT : Les AST ont demandé aux techniciens qu'ils jugeaient capables de devenir RO s'ils étaient intéressés par ce type de dispositif. Ceux qui ont accepté ont été présentés au service. Leur candidature a été validée. Ils seront en 2012 une dizaine à avoir bénéficié de ce dispositif en Midi-Pyrénées, et cinq ou six en Aquitaine, sur une période de trois ans.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Des responsabilités de diagnostics ont-elles été proposées à de nouveaux responsables d'opération en CDD, encadrés par des RO expérimentés, dans le cadre du projet de la LGV ?

Patrick BRETAGNE : Non. Pour l'instant, nous n'identifions pas plus de capacité de RO que ce dont nous disposons actuellement. La question ne se pose donc pas.

PRESIDENT : Nous recherchons actuellement 25 RO. En aucun cas cette situation ne justifie l'emploi d'agents inexpérimentés en CDD.

Patrick BRETAGNE : J'ajoute que certains RO ne souhaitent plus endosser de responsabilités.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : Je souhaite rectifier l'information écrite sur le document du point 8, selon laquelle aucun nouveau responsable d'opération dans les DOM n'est prévu. En effet, un agent RO en CDD a été envoyé sur une opération. J'ajoute que l'agent en question n'a qu'une faible expérience dans le domaine et n'a pas effectué le stage sécurité.

PRESIDENT : Concernant le stage sécurité, ce n'est malheureusement pas le seul cas. Il est parfois difficile de coordonner correctement la réalisation de ce stage avec les départs en opération.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : Elle a de surcroît souffert de conditions de travail difficiles (arrivée vers minuit un jour férié en un lieu inconnu, problème avec l'aménageur ayant nécessité l'intervention d'un huissier) et d'une pression importante sur l'obtention ou non de son contrat et de sa catégorie, qu'un agent en CDD, RO débutant ne devrait pas connaître.

PRESIDENT : Je précise que l'agent en question connaissait déjà très bien la Guyane.

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) : L'agent a travaillé en Guadeloupe et ne la connaissait pas bien. Il a été épaulé par un technicien et non par un RO confirmé. Le tutorat y a été inexistant.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Le tuteur bénéficie-il de temps supplémentaire pour procéder à l'apprentissage ?

PRESIDENT : Non. Il est simplement prévu que le temps de tutorat ne soit pas pris sur les périodes dévolues aux diagnostics.

Patrick BRETAGNE : Budgétairement, ce n'est pas pris en compte dans l'élaboration du projet. En revanche, le temps de tutorat est prévu pour la période de préparation, effectuée ainsi en doublon. Dès lors, l'impact n'est pas d'ordre budgétaire mais temporel : l'opération dure plus longtemps.

Marc JARRY (CGT Culture) : Ce dispositif entraîne une pénurie de RO sur les autres opérations.

PRESIDENT : Nous avons intérêt à former des RO. Il s'agit d'un investissement.

Patrick BRETAGNE : Le gain attendu est de placer 10 ou 15 RO pour deux ou trois ans supplémentaires.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Le fait de former tous les techniciens aux fonctions de RO ne peut-il pas s'avérer problématique ?

PRESIDENT : L'INRAP présente globalement un ratio de deux RO pour un technicien. Ce taux est inversé en GSO. Le nombre élevé de NAF s'explique ainsi à la fois par un effectif important de techniciens et par une activité mal répartie, affichant la même proportion de diagnostics et de fouilles, alors que l'idéal se situe respectivement à un tiers et deux tiers. Or l'activité de diagnostic réclame une présence plus forte en RO.

Par ailleurs, les techniciens deviennent RO parce qu'ils ont une expérience, des compétences et les diplômes requis. Dans ce contexte, de nombreux techniciens ne peuvent prétendre à cette évolution de carrière.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Il serait opportun de communiquer davantage sur la politique de formation de RO afin de susciter davantage de candidatures.

PRESIDENT : Nous avons parfois commis l'erreur de solliciter très fortement des techniciens à devenir RO, ce qui nous a valu d'importants retards dans la rédaction des rapports, l'évaluation de leurs compétences dans ce domaine ayant été négligée.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Je déplore l'absence d'appel à candidatures auprès des techniciens.

PRESIDENT : L'appel à candidatures n'est pas le seul mode de fonctionnement. Un technicien peut également faire part de ses vœux en la matière à son responsable hiérarchique.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Par ces discussions individuelles, vous conférez une grande responsabilité aux AST. Par ailleurs, l'appel à candidatures permet le cas échéant, par sa large diffusion, une mobilité géographique.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : C'est d'ailleurs le cas au sein des opérations de la LGV.

Benoît OLIVEAU (CNT) : De plus, les techniciens ne rencontrent que rarement, voire jamais, leurs AST.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : Il est dommage que le plus souvent, les informations liées aux possibilités d'évolution vers des postes de RO soient apprises par hasard.

PRESIDENT : L'évolution d'un agent ne dépend pas de la diffusion d'une information, mais d'une réflexion personnelle sur ses capacités à endosser son nouveau rôle, le portant à l'exprimer auprès de son responsable hiérarchique.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Cette vision ne reflète pas la réalité.

PRESIDENT : Je demanderai aux AST d'informer les techniciens plus largement sur le système du tutorat.

9 – Politique d'affectation des agents en GSO (pour information)

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Je déplore que le dispositif, par ailleurs théoriquement clair et efficace, soit irréalisable en raison de l'impossibilité de mettre en œuvre la programmation, du fait du système SGA.

PRESIDENT : Nous pouvons utiliser le *reporting* pour passer outre cette contrainte, afin d'afficher un tableau relatif à la programmation, même s'il est moins lisible.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Dans ce domaine, le SGA constitue un véritable frein.

PRESIDENT : Le SGA ne modifie pas le processus de programmation, il génère difficilement l'affichage des tableaux qui s'y rapportent. Il est toutefois prévu que le SGA y parvienne, une fois mis à jour.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Vous reconnaissez à travers ce descriptif de politique d'affectation qu'il est dommageable de planifier trop tôt. Or vous sollicitez très souvent les agents pour qu'ils établissent à tout moment des planifications.

PRESIDENT : La planification qui vous est réclamée dépend de vous, vous êtes donc susceptible de la communiquer. Les éléments réclamés sont liés à vos PAS, vos périodes post-fouilles et vos congés. Ces informations sont indispensables dans l'élaboration de notre propre planification.

Patrick BRETAGNE : J'ajoute que les informations liées à vos engagements sur d'autres études que celles que nous connaissons nous sont également utiles.

PRESIDENT : Si nous n'en avons pas connaissance, nous vous considérons comme disponibles.

Patrick BRETAGNE : Une formalisation par courriel suffit, en copie à l'AST, à la chargée de planification, et éventuellement au RO et à moi-même.

PRESIDENT : Je regrette que nous soyons amenés en permanence à réclamer ces informations, notamment aux spécialistes.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : L'organisation régulière de réunions de service, comme vous le prévoyez, pourrait améliorer la situation en la matière.

PRESIDENT : Je souhaite organiser deux ou trois réunions de ce type annuellement.

Patrick BRETAGNE : J'ajoute que la possibilité de participer à des projets intéressants proposés par d'autres Directions dépend de la communication de votre activité prévisionnelle, quand elle s'avère compatible à votre emploi du temps.

PRESIDENT : L'expérimentation des réunions de service a lieu en Poitou-Charentes, au cours desquelles les AST formulent des propositions de programmation et de planification auprès de l'administrateur. D'autres réunions ont lieu au Siège de la Direction. Elles sont dédiées aux échanges entre les AST et les agents fonctionnels au sujet des activités en cours. Le même principe devrait être appliqué en Aquitaine, où l'AST reste libre de choisir son mode de fonctionnement. L'expérimentation en Poitou-Charentes affiche des résultats prometteurs bien qu'un faible nombre d'agents y participent.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Une communication plus soutenue sur ces réunions et sur l'intérêt qu'elles peuvent représenter en termes de chantiers permettrait une affluence accrue.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Il est par ailleurs légitime que l'affichage du tableau en base suscite des préférences en termes d'affectation.

PRESIDENT : Le tableau est un outil pour ouvrir avec l'AST une discussion sur les souhaits et les intérêts des agents opérationnels.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Néanmoins, la composition des équipes est déjà réalisée au moment de l'affichage du tableau.

PRESIDENT : Les affinités au sein d'une équipe sont incontournables. Il nous paraît toutefois important d'afficher ces tableaux, au moins à titre d'information.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Il est dommage que les réunions de service, regroupant les AST, les agents fonctionnels et éventuellement les RO, ne permettent pas un réel échange sur la planification, les chantiers et les éventuels souhaits de chacun, dans la mesure où toute l'activité est rapidement organisée en marge de ces rencontres.

PRESIDENT : Je regrette que l'on déplore l'absence de ce dispositif dans les régions hors-expérimentation, et que dans le même temps, il soit critiqué là où il est mis en œuvre.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Nous soulignons simplement que, quelles que soient les démarches mises en œuvre, des pratiques clientélistes, les désignations d'équipe discrètes en fonction des affinités, perdurent. Cette situation, si elle perdure, peut affaiblir la confiance accordée à ces réunions, voire à la structure. De plus, le fait que ces réunions aient lieu au Siège peut décourager certains agents qui en sont éloignés.

Marc JARRY (CGT Culture) : Il paraît difficile de se plaindre de ne pas être informé si l'on ne se rend pas aux réunions organisées dans ce but.

PRESIDENT : Je vous rejoins sur ce point.

Patrick BRETAGNE : Par ailleurs, la réactualisation des curriculum vitae est déterminante dans nos réponses aux appels d'offres. Il faudrait que chacun s'y emploie chaque fin d'année. Ainsi, l'information doit circuler dans les deux sens.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Je souhaite attirer votre attention sur une problématique liée aux délais de prévenance. Si l'agent ne peut recevoir que par courrier les informations sur ses déplacements, il n'en a connaissance que tardivement. Il est arrivé que, faute de confirmation auprès d'un hôtel, la réservation d'une chambre soit annulée. Or des textes au sein de l'INRAP prévoient un délai de prévenance d'au moins une semaine.

Patrick BRETAGNE : Au sein de l'INRAP, le texte relatif aux délais de prévenance n'existe pas.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Le nouveau règlement intérieur central fait aujourd'hui référence aux délais de prévenance.

PRESIDENT : Ce règlement n'est pas encore validé par le Conseil d'Administration.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Le délai de prévenance sera fixé à sept jours.

PRESIDENT : Notre objectif, en interne, est de respecter un délai de 15 jours, mais la pratique nous démontre qu'il n'est pas possible de le respecter.

Patrick BRETAGNE : Il peut arriver, dans l'urgence, que le délai de prévenance soit nul, dans le cadre d'un déplacement prévu le lendemain. L'agent peut dès lors refuser, mais il n'est concevable de ne pas envisager toutes les solutions afin de trouver une issue à des situations problématiques soudaines.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Je souhaite également évoquer la problématique du poste d'infographe DAO/PAO Midi-Pyrénées. Ce poste a été pourvu par quelqu'un qui aujourd'hui n'assure pas le travail, ayant choisi de retourner sur le terrain. L'activité est ainsi récupérée officieusement par un agent de Saint-Orens et trois agents de Montauban. Cette situation implique de multiples dysfonctionnements en termes d'organisation et de communication.

Marc JARRY (CGT Culture) : Le poste en question est celui d'un dessinateur, avec une activité optionnelle en PAO. Or l'agent prévu à l'origine n'a été mobilisé que sur de la PAO, ce qui a motivé son départ.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Les agents qui ont récupéré le volume de travail dédié à ce poste ont suivi des formations afin d'assurer les tâches qui s'y réfèrent.

PRESIDENT : Parviennent-ils à assurer ces tâches ?

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Oui.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : La problématique tient au fait que ces agents ne sont pas identifiés et reconnus par la Direction.

PRESIDENT : Je ne peux aujourd'hui donner un avis sur cette situation sans avoir pris connaissance de l'ensemble des données.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Les agents assurant l'activité peuvent-ils prétendre à une prime de suppléance ?

Patrick BRETAGNE : Oui, pour les seules périodes où ils exercent l'activité de DAO/PAO.

Patrick BRETAGNE : Il est regrettable qu'il ait fallu plus de 10 ans pour convaincre la région Midi-Pyrénées de se doter d'un plateau technique, qui n'a émergé que le jour où ce poste a été ouvert. Les complications qui ont suivi ont au moins démontré les besoins en la matière dans la région.

10 – Point sur le repyramidage et les nominations aux choix (pour information)

PRESIDENT : Je rappelle que l'ancienneté et l'âge sont les critères principaux des nominations au choix.

Marc JARRY (CGT Culture) : En France, 50 % des promotions ont été accordées à des agents administratifs fonctionnels.

Nathalie MILLARD (CGT Culture) : Le repyramidage peut ainsi désengorger le plafonnement du personnel en haut des grilles de salaire.

PRESIDENT : Le dispositif n'a pas cette vocation. Je regrette aujourd'hui de ne pas pouvoir faire évoluer des RO en catégorie 2 vers les catégories 3 ou 4, mais je n'en ai pas les moyens. Ce ne pourrait être envisageable que par une nomination au choix à caractère arbitraire, dont le principe est refusé par les organisations syndicales. Le fait est que je dois proposer à la nomination au choix des agents qui eux-mêmes, parfois, ne le souhaitent pas.

Marc JARRY (CGT Culture) : Les résultats autant au niveau national qu'au niveau local sont surprenants en termes de proportion entre personnels opérationnels et fonctionnels.

11 – Point sur l'évaluation des agents de la filière administrative et sur l'expérimentation mise en place pour la filière scientifique et technique (pour information)

PRESIDENT : Le processus d'évaluation du personnel administratif présenté dans le document est identique à celui de 2011, à la différence près qu'il inclut une partie dédiée à l'évaluation de l'année passée, à l'atteinte des objectifs des agents et à leurs acquis. Ce processus prévoit notamment la possibilité de contester par écrit le rapport qui le concerne.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Nous souhaitons que le supérieur hiérarchique direct évalue le personnel.

PRESIDENT : Comment un supérieur hiérarchique qui n'a jamais travaillé avec un agent peut-il l'évaluer ? Il me paraît plus intelligent de confier cette tâche au supérieur hiérarchique « qui travaille le plus avec lui ».

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Nous souhaitons que la règle écrite soit appliquée.

PRESIDENT : Le processus est plus compliqué pour ce qui concerne le personnel scientifique et technique.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Des agents ont-ils refusé de se présenter à l'entretien ?

PRESIDENT : Non, pas l'année dernière. Il est néanmoins possible de refuser, si cette décision est motivée par écrit en amont.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : L'agent peut-il être accompagné ?

PRESIDENT : Non, il s'agit d'un entretien individuel. À l'exception du personnel « hors catégorie », le processus ne prévoit qu'un seul évaluateur face au seul agent évalué.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Quelle procédure adopter en cas de conflit entre l'évaluateur et l'agent ?

PRESIDENT : Si un désaccord survient au cours de l'évaluation, il est inscrit, validé, et motivé par l'agent dans le rapport. L'évaluation doit faire l'objet non d'un jugement, mais d'une discussion ouverte sur les activités de l'agent, sur ses vœux ainsi que sur ceux du supérieur hiérarchique.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Si l'agent choisit de ne pas participer à l'entretien, quelle procédure est-elle suivie ?

PRESIDENT : Je ne sais pas. Le processus est dès lors pris en charge par la DRH.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Ce type de cas est-il déjà survenu à GSO ?

Lysiane JORIS (Secrétaire administrative CTS GSO) : Certains cas de ce type ont été suivis par la DRH, mais pas au sein de GSO.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Aucun texte n'interdit à l'agent d'être accompagné à ces entretiens d'évaluation.

PRESIDENT : Sauf dans le cas d'une convocation dans le cadre disciplinaire, auquel cas la possibilité de recourir à une assistance syndicale doit impérativement être mentionnée, dans tous les autres cas, le prescripteur d'une convocation d'agent peut refuser que l'agent soit accompagné.

En tout état de cause, l'évaluation du personnel scientifique et technique demeure floue. Afin d'y remédier, deux agents du service de ressources humaines interrogeront au mois de mai un panel de 10 agents afin d'affiner et de clarifier la procédure. Il s'agit de tenter de définir qui évalue qui, parmi les RO et les techniciens.

Marc JARRY (CGT Culture) : De qui est composé le panel ?

PRESIDENT : Je ne suis pas en mesure de vous répondre précisément. Je sais qu'il contient un topographe et un technicien d'Aquitaine.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Cette enquête ne se déroule-t-elle qu'au sein de GSO ?

PRESIDENT : Non, elle aura lieu dans toutes les régions.

12 – Point sur les centres archéologiques (pour information)

PRESIDENT : Le document présente les travaux qui ont été réalisés ou qui vont l'être. Même si nous n'obtenons pas les budgets nécessaires pour les réaliser, nous établissons en amont tous les devis.

Marc JARRY (CGT Culture) : Quand la nouvelle base de Toulouse sera-t-elle opérationnelle ?

PRESIDENT : Pas avant 2015.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Les bases bénéficient-elles toutes des mêmes dotations en matière d'équipement ?

PRESIDENT : Les dotations dépendent des demandes des gestionnaires de base.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Le dispositif de sauvegarde automatique des données sur le NAS a-t-il évolué ?

PRESIDENT : Non, il ne semble pas.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Quels sont les budgets par base ?

PRESIDENT : Les budgets ne sont pas élaborés par base. Le budget est global, réparti entre les travaux et le fonctionnement.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Concernant le maillage en Poitou-Charentes, la collaboration avec Fontenay-Le-Comte est-elle toujours envisagée ?

PRESIDENT : Il a été demandé qu'une deuxième base soit ouverte en Poitou-Charentes. Une solution consisterait à pérenniser la base de L'Isle d'Espagnac, une autre serait de construire une base à Saintes, au sein du projet CCE de la ville.

Je m'oppose par ailleurs à ce que des agents de GSO rejoignent la base de Fontenay-Le-Comte, qui dépend de Grand Ouest. Cette pratique complique notre gestion. Ainsi, je refuse les demandes de mutations d'agents de GSO vers Fontenay-Le-Comte s'ils les conditionnent au principe de rester intégrés au personnel GSO. En revanche, le fait que des agents de Grand Ouest, en résidence administrative à Fontenay-Le-Comte, viennent travailler en GSO, ne me dérange en rien.

Concernant le maillage du sud de l'Aquitaine, nous avons également demandé une deuxième base qui serait dans GSO mais qui se partagerait entre la région Midi-Pyrénées et l'Aquitaine. Elle permettrait de drainer l'activité autour de Tarbes et de Pau..

Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires) quitte la séance à 16 heures 40.

13 – Point sur le SGA (pour information)

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Il semble clair que ce système ne fonctionne pas.

Patrick BRETAGNE : Il est abusif de dire qu'il ne fonctionne pas.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Les désagréments sont plus importants que les avantages. Ce système complique et alourdit notre fonctionnement.

PRESIDENT : Nous pouvons noter tout de même quelques évolutions, comme la suppression des doubles saisies, la forme des courriers et la stabilisation des données.

Patrick BRETAGNE : De nombreux développements du système en termes de requêtes de tableaux ont été réalisés depuis le mois de novembre, même si ces avancées répondent parfois à des demandes d'autres Directions en phase de déploiement. En tout état de cause, il semble incontournable de faire évoluer notre système de production.

PRESIDENT : L'ergonomie, qui constitue le point négatif essentiel de l'outil, n'évoluera pas.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Comment les autres régions jugent-elles cet outil ?

Patrick BRETAGNE : Le SGA est déjà déployé dans quatre Directions. Il est prévu de n'équiper les quatre autres Directions que suite à un audit.

PRESIDENT : L'audit est largement orienté vers l'ergonomie, la maniabilité et l'impact que ces critères peuvent avoir sur le travail des agents.

Patrick BRETAGNE : De plus, la SGA n'inclura les ordres de mission, les relevés de temps et les frais de déplacement que lorsque tous les agents auront utilisé l'outil et s'y seront familiarisés.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Les renforts ne devaient-ils pas être constitués de deux agents en CDD ?

PRESIDENT : Oui, deux contrats de six mois chacun. L'un d'entre eux a été reconduit d'avril à juillet.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Cette aide est-elle suffisante ?

PRESIDENT : A ce jour, l'aide est suffisante et appréciée, mais cette activité n'est pas pérenne. J'ai notifié à la Direction que je souhaitais que ce personnel fonctionnel subsiste.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Quels sont les retours des autres Directions ?

PRESIDENT : Nous retrouvons globalement les mêmes remarques qu'en GSO.

Patrick BRETAGNE : Je précise que seul GSO a intégralement basculé son système sur SGA.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Toutes les régions où le SGA est déployé sont-elles concernées par l'audit ?

PRESIDENT : Il semblerait.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Dans la mesure où l'audit porte sur les correctifs ergonomiques, ne peut-on craindre que le problème ne soit pas pris en compte dans son intégralité ?

PRESIDENT : Non, il est prévu d'explorer tous les champs des problématiques posées.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Il semble que SGA ne soit pas compatible avec les normes ISO auxquelles l'INRAP pourrait décider de se conformer.

PRESIDENT : Je n'ai pas eu connaissance de cette information, mais je précise que le SGA n'est pas le seul système au sein de l'INRAP qu'il faudrait adapter à une éventuelle conformité aux normes ISO.

14 – Politique de relations avec les SRA (pour information)

PRESIDENT : Je vous indique d'abord, dans le document, les principes en vigueur, puis la réalité des relations en GSO, sans jugement de valeur. En revanche, nous constatons un certain nombre de dérives, comme une décision d'arrêt de fouille récemment en Aquitaine.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Êtes-vous obligé de tenir compte de leur décision en la matière ?

PRESIDENT : Oui, pour éviter le risque de nous acquitter de charges supplémentaires, comme cela s'est déjà produit, le SRA nous imposant des jours de fouille supplémentaires, en plus des jours prévus dans les forfaits proposés à l'origine aux aménageurs, à nos frais.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Nous nous apercevons que des agents souffrent d'avis de CIRA « manipulés », pour lesquels les rapporteurs avouent mêmes leurs désaccords avec les CRA. Cette situation risque de démotiver nombre de responsables d'opérations. Nous nous interrogeons dès lors sur le rôle de l'INRAP en pareil cas.

PRESIDENT : L'INRAP ne peut intervenir dans le cadre d'un compte-rendu du CIRA, puisque ce dernier est rendu sur la base d'un RO nommé – en tant qu'individu et non en tant que membre de l'INRAP – par le préfet.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Que peut faire le RO désavoué s'il ne bénéficie pas du soutien de sa structure ?

PRESIDENT : Notre directeur scientifique peut faire part de son étonnement, si cette démarche est sollicitée par l'agent.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Il doit donc non seulement subir l'avis de CIRA mais en plus de se battre seul.

PRESIDENT : L'INRAP n'est pas responsable scientifique de l'opération. Aucune intervention de sa part, administrative ou juridique, n'est envisageable.

Marc JARRY (CGT Culture) : Une protection de l'agent pourrait être mise en œuvre.

PRESIDENT : Cette protection existe dans le cadre d'un recours au tribunal, qui s'avère rare.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Je regrette que l'on traite les cas individuellement, dans la mesure où le phénomène est loin d'être isolé.

PRESIDENT : Il serait opportun de réviser la loi, afin de reporter la responsabilité d'une opération non sur une personne mais sur un organisme. Les rapports de force seraient dès lors plus équilibrés.

Patrick BARBIER (CGT Culture) : Si la structure ne peut intervenir, les syndicats peuvent s'en occuper.

PRESIDENT : Vous n'avez aucune marge de manœuvre non plus.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Le problème est que seul l'agent peut décider d'engager une action devant un tribunal.

PRESIDENT : Les SRA détiennent des pouvoirs régaliens importants.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Malgré tout, il ne s'agit que d'avis.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Il semble qu'un certain nombre de diagnostics, dans le cadre de la LGV, n'aient pas été suivis de prescriptions de fouilles. L'INRAP peut-il intervenir ?

PRESIDENT : L'INRAP n'a pas vocation à juger les prescriptions. De plus, aucune justification n'est réclamée au SRA pour une prescription ou pour une non-prescription.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : La problématique liée à l'avis du SRA au sujet des fouilles de l'A65 a-t-elle été résolue ?

PRESIDENT : Non. Ce problème n'existe que sur l'A65. Les textes stipulent qu'il faut utiliser des photos argentiques, insérées dans le texte.

15 – Budget et utilisation des jours hommes pour la communication/valorisation et les colloques (pour information)

PRESIDENT : Nous avons consommé le 15 avril plus de la moitié des jours hommes colloques qui nous ont été alloués. J'ai donc pris la décision en mars de ne plus accorder de jours colloques qu'aux agents qui ont des communications à y effectuer, afin d'assurer cette activité jusqu'à la fin de l'année. En effet, il nous est interdit de dépasser le budget prévu. Par ailleurs, je prévois en 2013 de répartir les jours colloques aux AST, qui se chargeront de leur gestion. En effet, je ne dispose pas des critères d'affectation suffisants.

Aline BRIAND (SUD Culture Solidaires) : Les colloques spécifiques ne peuvent-ils pas être considérés comme de la formation continue ?

PRESIDENT : Non, ils ne peuvent être considérés comme tels. Néanmoins, je suggère aux agents qui disposent de jours PAS de prévoir d'en affecter une partie pour assister à des colloques. Ainsi, le budget colloque n'est pas imputé.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Comment procédez-vous si des jours colloques sont encore disponibles en fin d'année ?

PRESIDENT : Ce ne sera pas le cas. J'ajoute qu'en général, les demandes de jours colloques sont cohérentes vis-à-vis des activités professionnelles de ceux qui les émettent. À ce titre, les AST sont plus compétents que moi pour juger de leur répartition plus fine.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Je souhaite revenir sur le problème soulevé dans le cadre du Master Pro à Bordeaux III.

PRESIDENT : Le conseil scientifique de l'INRAP a refusé que les agents de l'INRAP dispensent des cours de matières techniques d'archéologie, par souci de préserver les connaissances et les pratiques de l'institut.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Je rappelle que les étudiants de ce Master interviennent à l'INRAP en stage, où aucune technique ne leur est cachée.

PRESIDENT : J'ai eu un entretien avec notre Président à ce sujet, à la suite duquel il s'est engagé à évoquer cette décision auprès du Conseil Scientifique.

Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires) : Comment se gère la rémunération de la préparation des cours ?

PRESIDENT : Ce temps n'est pas compté, du fait du cumul de deux emplois. Il serait néanmoins opportun de signer une convention avec l'UMR permettant d'affranchir les agents de l'INRAP enseignants de la situation de cumul de salaire et donc de disposer d'heures affectées à la préparation.

Marc JARRY (CGT Culture) : Il est dommage de former des étudiants que nous ne pourrions pas recruter.

PRESIDENT : Les écoles de commerce sont financées par d'importantes entreprises qui n'embauchent qu'une faible part des étudiants, mais qui développent un modèle de travail qui ne peut que les servir. Nous n'avons rien à perdre à exploiter cette démarche. Par ailleurs, nous pouvons espérer que l'absence de recrutement que nous connaissons actuellement ne perdurera pas.

Je souhaite enfin préciser qu'en matière de communication/valorisation, les jours sont accordés par autorisation écrite depuis l'an dernier. Par ailleurs, le budget n'ayant pas totalement été consommé l'année dernière, j'invite les agents à manifester leurs demandes au moins une fois par trimestre, sachant que le report sur l'année suivante n'est pas possible.

16 – Divers

Benoît OLIVEAU (CNT) : Le sujet de la maîtrise d'ouvrage a-t-il été approfondi ?

PRESIDENT : Non. Nous ne connaissons toujours pas la position officielle du ministère à ce sujet.

Benoît OLIVEAU (CNT) : Ainsi, la pratique actuelle perdure.

PRESIDENT : Dans le cadre de la LGV, les RO ont reçu un mode d'emploi. Ailleurs, nous n'observons pas de changement et nous ne déplorons heureusement aucun incident. La maîtrise d'ouvrage est un terme qui est lié au Code des marchés Publics alors que le Code du Travail évoque le terme de « donneur d'ordres ». Or, quelques SRA ont avancé qu'ils étaient eux-mêmes donneurs d'ordres.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Un système de sauvegarde des diverses données est-il envisagé ? Un tel système est indispensable en cas d'incendie ou de vol.

PRESIDENT : Une politique d'archivage est envisagée mais rien n'est prévu concrètement à ce jour.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : Comment évolue la convention avec l'IGN ?

PRESIDENT : L'IGN va nous donner les fonds nécessaires.

Axel DAUSSY (Expert SUD Culture Solidaires) : La base de données cadastre est-elle prévue dans le projet ?

PRESIDENT : La seule BD non prise en charge sera *a priori* celle liée à la topographie.

La séance est close sous la présidence de M. VINCENTI à 17 heures 30.